



Puis je demander un dédommagement

Par **illien**, le **06/05/2008 à 10:28**

bonjour, rn rnje suis actuellement en location dans un pavillon neuf le loyer s'élève a 680 euros par mois.rnde puis que j'y habite donc aout 2007 il y a un problème avec l'assainissemnt, les toilettes se bouchent , la baignoire... toutes les 3 semaines environ.rnj' ai dit au bailleur, de faire le nécessaire pour que je sois enfin tranquille, dans un premier temps il m'a dit que j'étais fautive, alors que je vis seule avec ma fille, dans cette maison!! rnje paie mon loyer, et la maison n'est pas conforme à la prestation .rnpuis je lui demander réparation , donc une indemnité suite à la nuisance de la jouissance du bien! rnc'est trop facile d'encaisser les loyers et de laisser le locataire dans sa merde!! rnmerci de bien vouloir me répondre